

	Règlement télétravail		Nombre de jours maximum		Exclusion de certains emplois/fonctions (Oui/Non - Si oui, lesquels?)		Remboursement des frais liés au télétravail (Oui/Non - Si oui: quel montant, quel type d'indemnité?)	
	Commune	CPAS	Commune	CPAS	Commune	CPAS	Commune	CPAS
Anderlecht	Oui	Oui	2	2	Oui, si pas compatible avec la fonction	oui, si pas compatible avec le télétravail ex. agent d'accueil	Non, pas d'indemnité	20 euros/ mois
Auderghem	Oui	Oui	2	1	continuité du service	oui, si pas compatible avec le télétravail ex, balayeur	non	pas d'indemnité, mais un ordinateur, chargeur, souris mis à disposition
Berchem-Sainte-Agathe	Oui	Oui	2	2	Compatible avec le principe de la continuité du service public. Non compatible Gardiens de la paix, Personnel de guichet, Puéricultrices, Brigadiers, Ouvriers Personnel de nettoyage, Secrétariat des écoles et académies, Accueillants scolaires, Surveillants complexe sportif, Personnel « école des devoirs »	compatible avec le principe de la continuité du service public	non	non
Bruxelles-Ville	Oui	Oui	2	2	oui, si compatible avec télétravail	oui, si pas compatible avec le télétravail ex, huissiers,,,,	20 euro/mois	20 euros/mois + 5 euros pour utilisation pc personnel
Etterbeek	Oui	Oui	1	1	Oui, si pas compatible avec la fonction	oui, si pas compatible avec le télétravail ex. agent d'accueil	Oui, 10 euros	10 euros/mois
Evere	Oui	Oui	2	2	Ja, zijn uitgesloten: -Alle functies van arbeiders van de sector Onderhoud en technische uitvoering en van de sector Logistieke Ondersteuning (met	Ja, zijn uitgesloten: - Polyvalente arbeiders, onderhoudspersoneel, poetsvrouwen/mannen • gezinshulpers, poets hulp	Ja, 1 euro per telewerkdag (+ eventueel 1 euro per telewerkdag	Ja, 1 euro per telewerkdag (+ eventueel 1 euro per telewerkdag

					<p>inbegrip van het keukenpersoneel);</p> <ul style="list-style-type: none"> - kinderopvang; - buitenschoolse opvang; - gemeenschapswachten en coördinatie van de gemeenschapswachten; - administratief assistent-schoolesecretaris, gezondheidspromotie op school of muziekacademie; - bode; - administratief adjunct-magazijnbediende/stockbeheerder; - conciërge; - museumgids/animator; - personeel van bibliotheken; - opvoedend personeel/animatoren van de Preventiedienst, dienst schoolbemiddeling (buiten de schoolvakanties), verantwoordelijken van de buurthuizen van de Preventiedienst; - loketfuncties toegankelijk voor het publiek tijdens de openingsuren van het loket; 	<ul style="list-style-type: none"> • Zorpersoneel o verzorger en verpleegkundige o ergotherapeuten, kinesitherapeut, psycholoog, ... o animator / opvoeder • Stagiaires; • artikel 60; • Studenten 	<p>extra als privécomputer uit noodzaak dient gebruikt te worden)</p>	<p>extra als privécomputer uit noodzaak dient gebruikt te worden)</p>
Forest	Oui	Oui	2	1	Oui, si pas compatible avec le télétravail	oui, si pas compatible avec le télétravail + personnel détaché au sein de l'employeur, personnel sous statut « article 60 », stagiaires non rémunérés et au personnel	Non	Non

Ganshoren		Non		1		oui, pour les fonctions adaptées à ce mode de travail.		Non, le règlement de télétravail est en cours de négociation syndicale.
Ixelles	Oui	Oui	2	2	Oui, si la fonction n'est pas télétravaillable comme définis dans le règlement. Il y a pas une exclusion nommément dans le règlement (liste)	Oui, si la fonction n'est pas télétravaillable comme définis dans le règlement. Il y a pas une exclusion nommément dans le règlement (liste)	Oui: "Nous octroyons une indemnité de télétravail aux agents qui effectuent du télétravail régulier. Elle s'élève à 20 euros par mois si un ordinateur est mis à la disposition du personnel par la commune et à 40 euros par mois si l'agent utilise son ordinateur personnel en attendant la mise à disposition d'un PC communal"	Oui, "Concernant le remboursement des frais, le CPAS d'Ixelles ne rembourse pas les frais réels mais prévoit une indemnité forfaitaire de 20 euros par mois (même montant en 2022 et en 2023) et met un PC portable à disposition de chaque télétravailleur et de chaque télétravailleuse"
Jette	Oui	Oui	3	3	Ja, er is een lijst van functies die in aanmerking komen.	Ja, er is een lijst van functies die in aanmerking komen.	Ja, 20 euro netto / maand	Ja, 20 euro netto / maand

Koekelberg	Oui	Oui	1	1	Oui, postes et activités qui nécessitent par nature d'être exercés dans les locaux de l'administration	Oui, postes et activités qui nécessitent par nature d'être exercés dans les locaux de l'administration	Non	Non
Molenbeek-Saint-Jean	Oui	Oui	2	2	Oui, "Pour pouvoir s'appliquer, le télétravail doit être compatible avec la fonction occupée et l'organisation du service/département au sein duquel l'agent.e opère. L'analyse de compatibilité se fait sur base de la description de fonction, en concertation avec le/la Responsable direct.e et avec le/la Référent.e RH." Il y a pas une exclusion nommément dans le règlement (liste)	Oui, "Lorsqu'un membre du personnel exprime une demande de télétravail via le formulaire de demande, l'employeur examine cette dernière au vu des critères d'éligibilités". Il y a pas une exclusion nommément dans le règlement (liste)	Non	Non
Saint-Gilles	Oui	Oui	1	1	Oui, postes et activités qui nécessitent par nature d'être exercés dans les locaux de l'administration	Oui, postes et activités qui nécessitent par nature d'être exercés dans les locaux de l'administration	Oui, indemnité internet 20 euros par mois	Oui, indemnité internet 20 euros par mois
Saint-Josse-Ten-Noode		Oui		1		Oui, les fonctions incompatibles avec le télétravail		Oui, indemnité 20 euros par mois
Schaerbeek	Oui	Oui	2	2	Non, mais télétravail doit être compatible avec les tâches et le profil du travailleur + conditions	Oui, les fonctions incompatibles avec le télétravail	Oui, 20 euros par mois	Oui, si matériel et internet privé (5 euros pour matériel et 20 euros pour internet), si que internet privé 20 euros par mois

Uccle	Oui	Oui	1	1	Oui, postes et activités qui nécessitent par nature d'être exercés dans les locaux de l'administration	Oui, postes et activités qui nécessitent par nature d'être exercés dans les locaux de l'administration	Oui, 10 euros par mois	Oui, 10 euros par mois
Watermael-Boitsfort	Oui	Oui	1	1	oui si pas compatible avec télétravail	oui si pas compatible avec télétravail	20 euro par mois maximum	20 euros par mois maximum
Woluwe-Saint-Lambert	Oui	Oui	2	2		Le télétravail est accessible au personnel administratif	20 euros/mois	20 euros/mois
Woluwe-Saint-Pierre	Oui	Oui	2	2	Ja, zijn uitgesloten: - Functie van arbeider; - Functie in de kinderopvang, in de kinderdagverblijven, de scholen; - Functie van secretaris van scholen, kinderdagverblijven, muziekaledemies; - Functie van bode en onthaalpersoneel; - Functie van conciërge; - Personeel van de bibliotheken en academies; met uitzondering van de Directeurs; - Steward-functie belast met de parkeercontrole; - Functie van inspecteur van de bezetting van de openbare weg, het controleren van de domiciliëring en de vaststellende ambtenaren waarvan dit de hoofdfunctie is; - Functie van het schoonmaakpersoneel; - Stagiairs, studenten, gedetacheerd artikel 60-personeel en personeel met een contract voor beroepsmatige	Geen vermelding hiervan	ja, 25 euro / maand	neen

					<p>aanpassing (BAO)</p> <ul style="list-style-type: none">- Gemeentepersoneel ter beschikking gesteld van derden, tenzij de vzw telewerk organiseert en aanvaardt <p>Personeelsleden met minder dan vier maanden effectieve anciënniteit in hun functie of personeelsleden met een "onvoldoende" beoordeling bij hun laatste evaluatie komen bovendien niet in aanmerking voor het occasioneel en structureel telewerk.</p>			
--	--	--	--	--	---	--	--	--